

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 19/07/2024

Séance ouverte : 19 H 10

Président de séance : Monsieur le 1^{er} adjoint, Jean-François HOURDEAU qui a procédé à l'appel

<u>Présents</u>	<u>Adjoint</u> s : Jean-François HOURDEAU, Florian FINET, Mohammed YAHIAOUI <u>Conseiller</u> : Aurélie BENEDET, Lucie VERSPIREN, Pierre LEGRAIN, Valentin NAMUR, July POMMEROLLE
<u>Procurations</u> :	Nicolas BOUCHEZ, a donné procuration à Jean-François HOURDEAU Marie Christine MONTUELLE a donné procuration à Florian FINET Corinne CRUNELLE a donné procuration à Pierre LEGRAIN Caroline GOREZ a donné procuration à Mohammed YAHIAOUI
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	Jean François DUSSART, Catherine BARKOVIC,
<u>Absents</u>	Bérengère VINCENT

Secrétaire de séance : Aurélie BENEDET

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Monsieur Hourdeau, 1^{er} Adjoint au Maire de MAULDE demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Tarifs garderie

Ordre du jour :

- 1°- Approbation du compte rendu du CM du 17 juin 2024
- 2°- DM n°2 - Intégration du crédit travaux école
- 3° - Délibération aliénation de gré à gré de biens mobiliers
- 4° - Délibération dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs
- 5° - Délibération tarifs cantine 2024/2025
- 6° - Informations et questions diverses

1. Approbation du CR du CM du 17/06/2024 : J-François HOURDEAU

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

2. DM n°2 - Intégration du crédit travaux école : J-François HOURDEAU,

Monsieur Hourdeau expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (DM) pour ajuster le budget primitif (BP) à l'issue de l'acceptation du prêt auprès de la Banque des territoires pour les travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Marcel Dhot.

C'est ainsi, qu'il propose les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R-16 – Emprunts et dettes assimilées 1641- Emprunts en euros		1 800 000 €
D-23 - Immobilisation en cours 2313 - Construction	1 800 000 €	

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

3. Délibération aliénation de gré à gré de biens mobiliers : Florian FINET

Afin de valoriser au maximum les mobiliers ou matériaux plus utilisés ou à mettre au rebus nous proposons de prendre une délibération.

Vu la délibération 2020-16 du 29 mai 2020, portant délégations du Conseil Municipal au Maire, et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.

Vu que la commune est propriétaire de biens mobiliers au sein du groupe scolaire Marcel Dhot.

Vu les travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Marcel Dhot et considérant que certains biens n'auront plus d'usage.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération, nous pouvons procéder à la vente aux enchères des biens dont l'école et la commune n'auront plus d'utilité.

Les biens seront mis en vente sur les sites internet suivants :

- web-encheres.com
- <https://www.agorastore.fr/>

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

4. Délibération dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs : Florian FINET

Monsieur Hourdeau informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a informé les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti. Cette taxe est prise en charge à 50% par l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50 % restants, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après l'installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitant de la commune.

Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50% de la part communal sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Après échange avec les membres du conseil, le dégrèvement de la taxe foncière a été refusé.

Mise au vote : Refusé à l'unanimité

5. Délibération tarifs cantine 2024/2025 : J-François HOURDEAU

Monsieur Hourdeau propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif du repas de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025

Deux modifications ont été observées et seront applicables à partir du 2 septembre 2024

Il propose ainsi d'approuver la tarification suivante selon le quotient familial de la CAF :

Quotient familial	Inférieur à 500 €	De 500 à 750 €	Supérieur à 750 €	adulte
Prix du repas facturé	0 € 95	1 €	3 € 50	4 € 50

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

6. Délibération tarifs garderie 2024/2025 : J-François HOURDEAU

Monsieur Hourdeau propose au conseil de garder la tarification de l'année scolaire 2023/2024 sachant que les parents ont des frais supplémentaires afin de mettre leurs enfants à l'école situé à Mortagne.

Tarif année scolaire 2024/2025 :

- Inférieure à 6 000€ : 0.70€ ;
- Tranche entre 6 000€ et 12 000€ : 0.75€ ;
- Tranche supérieure à 12 000€ : 0.80€.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

7. Informations et questions diverses :

Demande de dérogation : école

Un parent demande une dérogation afin que son enfant puisse aller à l'école de Nivelles.

La raison est que l'enfant a été détecté par un grand club de foot mais doit participer absolument à tous les entraînements.

Sauf qu'avec les emplois du temps des parents, il est très difficile pour eux de l'amener de manière régulière.

Un autre parent dont l'enfant est dans le même club de foot et qui est inscrit à l'école de Nivelles peut les amener ensemble à chaque entraînement ; d'où la nécessité qu'il soit inscrit dans la même école que son camarade.

Rappel sur les voies vertes :

Une réunion publique aura lieu au mois de septembre afin de consulter les habitants et faire un choix de voie verte : soit avec des pistes cyclables simples soit avec des chassidoux.

Le but étant de sécuriser les cyclistes.

Réunion urbanisme :

La vente de la ferme d'Haene se déroule bien. Le projet présenté est le suivant : 9 logements et le bâtiment serait refait à l'identique.

Autorisation de circulation pour les gardes forestiers :

Il est nécessaire de donner une autorisation aux gardes forestiers afin de les laisser circuler sur les chemins non carrossables.

Ilot petite rue :

Pour rappel, deux entrées d'habitation sont devant un ilot ; ce qui est gênant pour les habitants.

Le département ne s'engage pas financièrement dans des travaux afin de retirer cet ilot. C'est à la charge de la commune. Cependant, le département a transmis un plan précis de la manière dont la route doit être refaite.

Plusieurs devis ont été demandés : il y avait des devis s'élevant à environ 18 000€ mais aussi un au montant de 9 000€. C'est ce dernier qui sera retenu.

80^e anniversaire de la libération :

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir participer à cet événement avec une distribution de friandises et de confettis.

Centre de loisir :

Le centre s'est très bien passé, nous avons de très bon retour.

La communication et les échanges avec le centre aéré de Thun se sont bien passés.

Une réunion sera programmée pour les prochaines vacances.

Fin de la séance : 20h20